

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Les Courriers Rhodaniens
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	RHONE

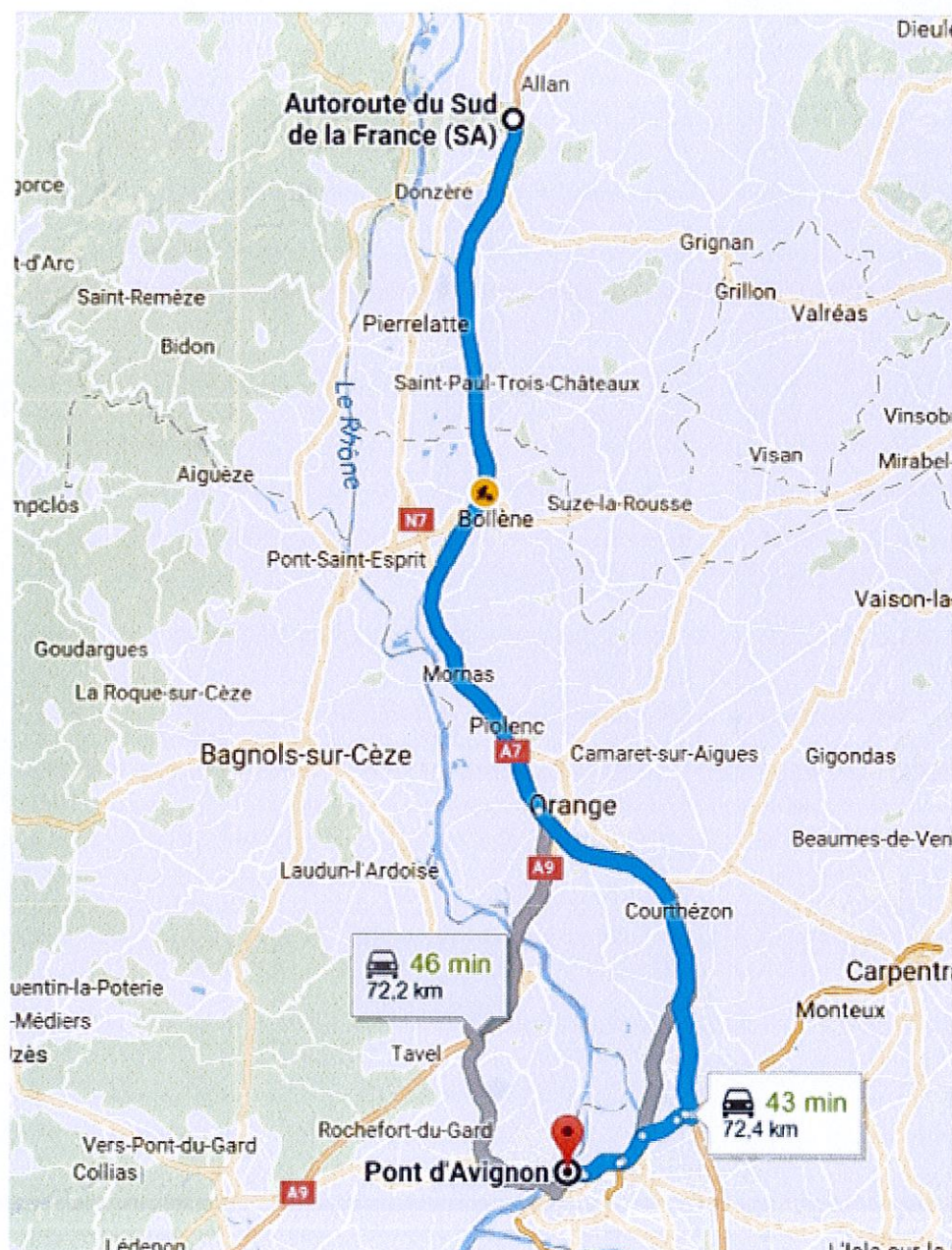
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	MONTELIMAR SUD - A7 SORTIE SUD - 26 780 MALATAVERNE Point GPS Google Maps : 44.479444, 4.763597
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	AVIGNON – PARKING BENEZET – 84000 AVIGNON Point GPS Google Maps : 43.952497, 4.804021

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte MONTELIMAR AVIGNON
Temps de parcours (en heures et minutes)	01H10
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Montélimar - Avignon" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an $48 \text{ places par car} \times 4 \text{ trajets jour} \times 365 = 70\,080 \text{ places maximales}$



Origine :

- MONTELIMAR SUD - A7 SORTIE SUD - 26 780 MALATAVERNE
- Point GPS Google Maps : 44.479444, 4.763597

Destination :

- AVIGNON – PARKING BENEZET – 84000 AVIGNON
- Point GPS Google Maps : 43.952497, 4.804021

Distance selon Google Maps : 72 kms

Ligne Lyon - Valence - Montélimar - Avignon - Aix en Provence - Toulon - Hyères Versin - Hyères Arromanche - Hyères La Bergerie - Hyères Estérel				
Jour de fonctionnement	Montélimar - Avignon		Avignon - Montélimar	
	Aller		Retour	
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 1	Horaire 2
Lundi	01h50	14h20	03h00	16h00
Mardi	01h50	14h20	03h00	16h00
Mercredi	01h50	14h20	03h00	16h00
Jeudi	01h50	14h20	03h00	16h00
Vendredi	01h50	14h20	03h00	16h00
Samedi	01h50	14h20	03h00	16h00
Dimanche	01h50	14h20	03h00	16h00